DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE

25303503985Y0000160322

free mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 13067_009_01
ADRESSE DU SITE : Lieu-dit Font de Malte, D7N
COMMUNE : 13660 Orgon
DATE : 03/02/2023

free

free

RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	Orgon
NOM DU SITE :	La Lauzette
CODE SITE :	13067_009_01
ADRESSE :	Lieu-dit Font de Malte, D7N - 13660 Orgon
TYPE DE SUPPORT :	Pylône tubulaire
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 815808.54, Y = 1869597.58 Longitude : 5.015244, Latitude : 43.794966

CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Anais NADAROU Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	anadarou@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

free

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet 4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations 5
3. Calendrier indicatif du projet 9
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation 9
5. Plan de situation à l'échelle 10
6. Plan de cadastre 11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après 12
8. Déclaration ANFR 16
9. Plans du projet 17
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité 24
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat 24
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé 26
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence 27

25303503851Y0000160422

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.
La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires **et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.**

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et **afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile** dans l'ensemble des territoires. Et ce, **dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.**

L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgemment **une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge** instantanément **une croissance exponentielle des usages distants fiables.**

A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, **est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télésoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches**.

L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit **par simple ajout d'équipements sur le réseau existant**.
En effet, **la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.**

Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, **doit être anticipé étant donné les délais incompressibles,** entre 18 et 24 mois, **nécessaires au déploiement** des équipements sur chaque site

En effet, **ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux,** exerçants dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Electricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.
Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.
Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Ce projet consiste en l'installation d'un pylône monotube d'une hauteur de 24 mètres auquel sera ajouté une pointe paratonnerre de 1.25m, pour une hauteur totale de 25,25 mètres.

Sur ce pylône seront installées :

- 3 antennes 3G/4G de 2 mètres

-3 antennes 5G de 1,00 mètre

- 2 paraboles

La zone technique (6.00x6.00) sera grillagée.

La surface projetée au sol ne dépassera pas 36m²

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		100° 200° 300°	

Antennes

25303503985Y00001605522

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF[1]	HBA[2] / sol	HBA NGF	HMA[3] / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
100°	**4G** 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	24 m	112,25 m	21,75 m	110 m	22,25 m	110,50 m	47.6	45.4	6° (4)
200°	**4G** 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	24 m	112,25 m	21,75 m	110 m	22,25 m	110,50 m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF[1]	HBA[2] / sol	HBA NGF	HMA[3] / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
300°	**4G** 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	24 m	112,25 m	19,45 m	107,70 m	20,45 m	108,70 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	24 m	112,25 m	21,75 m	110 m	22,25 m	110,50 m	47.6	45.4	6° (4)

[1]NGF = nivellement général de la France

[2]HBA = hauteur bas d'antenne

[3]HMA = hauteur milieu d'antenne

[4] sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

2530350385V000016D622

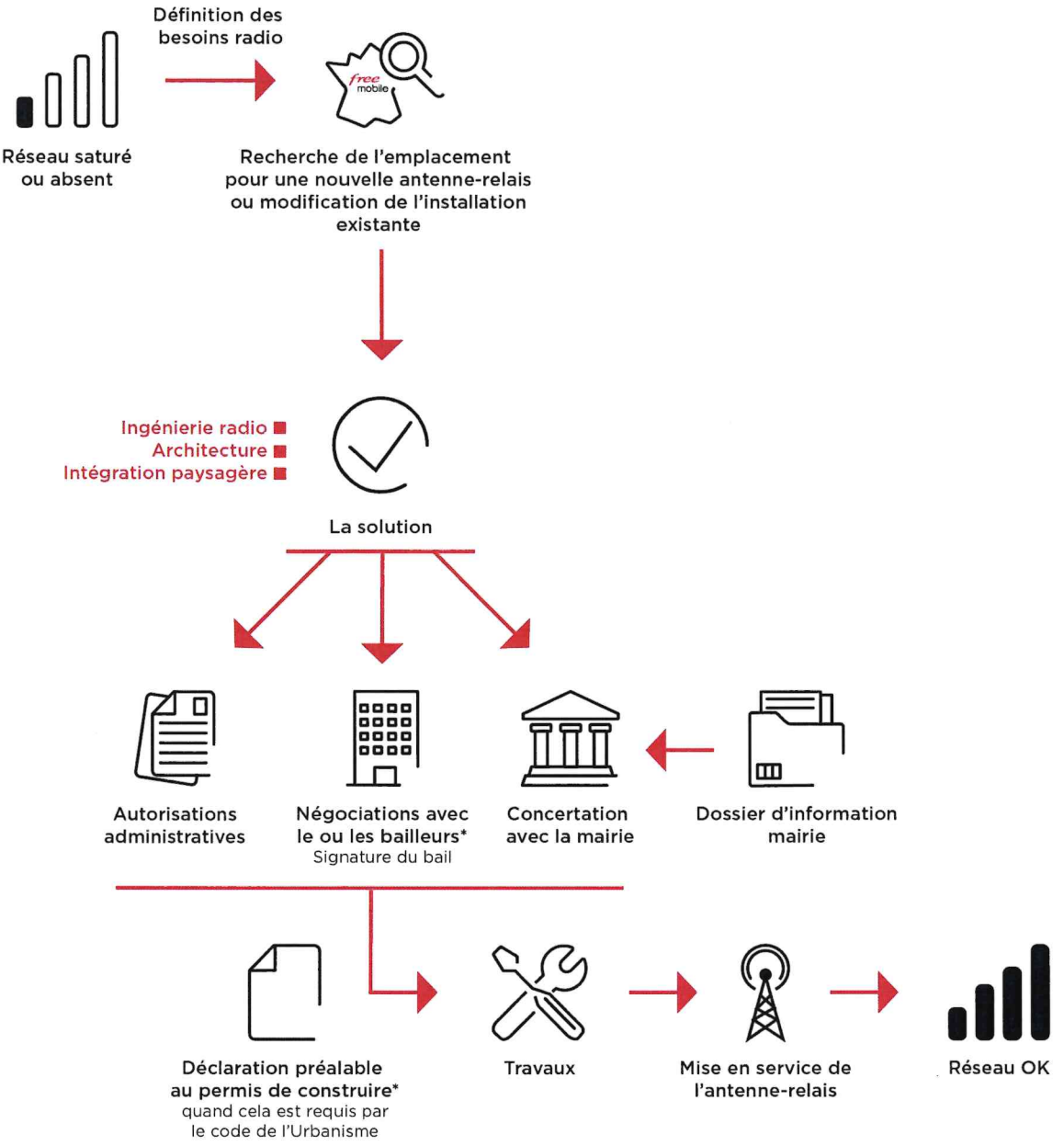

*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (T0)	Février 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juin 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2023
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2023

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Lieu-dit Font de Malte, D7N
13660 Orgon

Coordonnées

Lambert II étendu	WGS 84
X = 815808.54 Y = 1869597.58	Longitude : 5.015244 Latitude : 43.794966

2530350385Y0000160722

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation

Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

SO

free

6. Plan de cadastre

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
ORGON

Section : CO
Feuille : 000 CO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 22/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TARASCON
Avenue Pierre Sémard 13150
13150 TARASCON
tél. 04 90 99 12 19 -fax 04 90 99 12 56
cdif.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

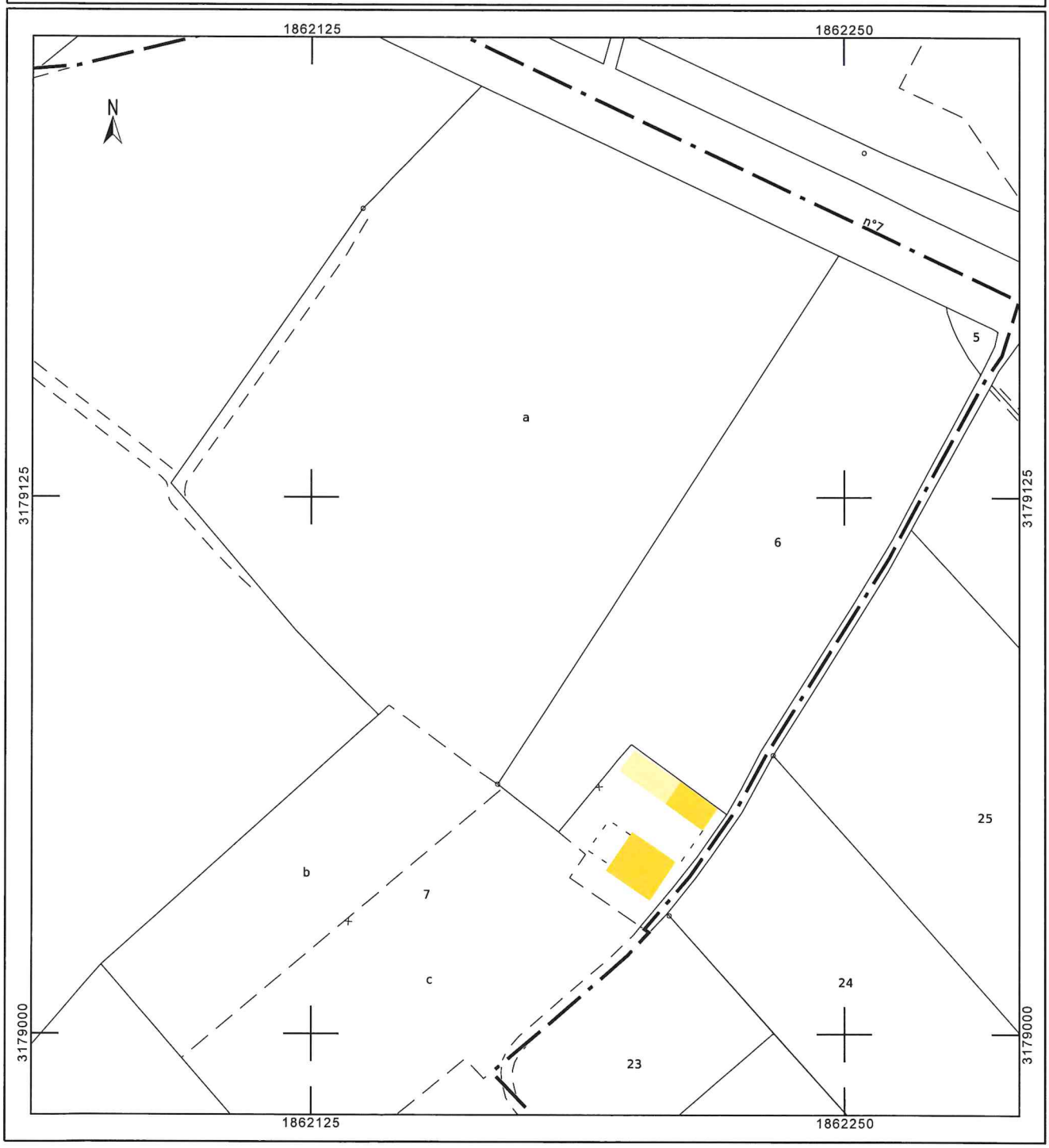

2530355038519000016082

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

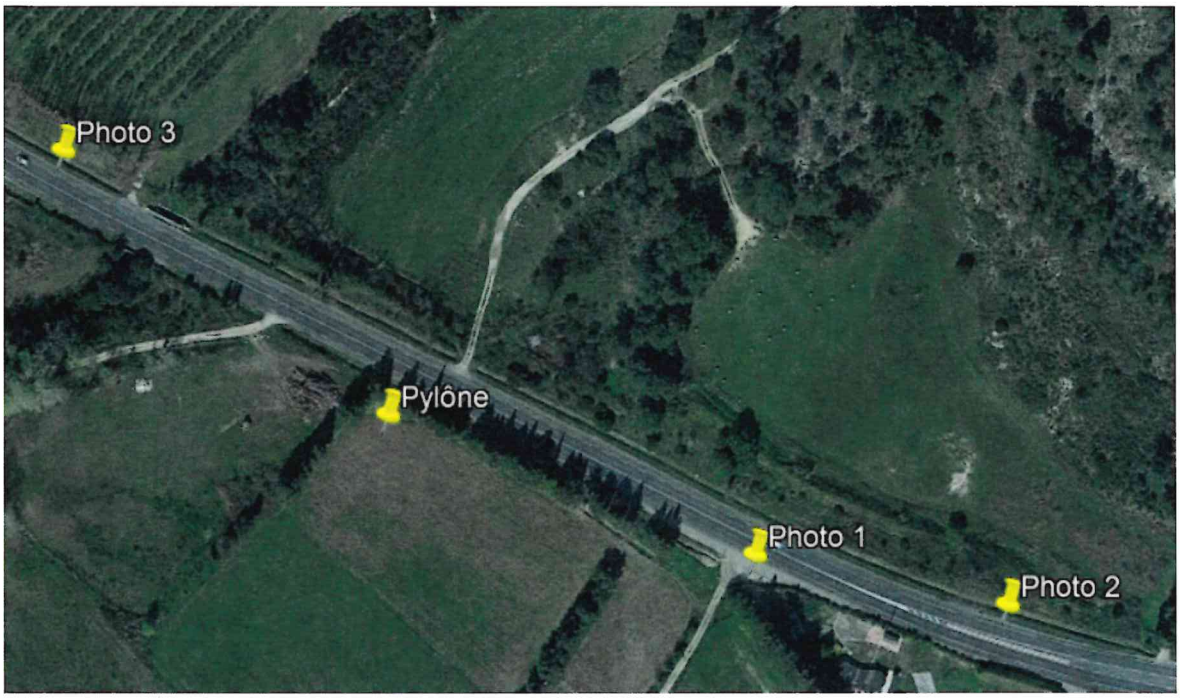

Prise de vue n°1

Etat avant :

Etat après :

25303503851V0000160922

Prise de vue n°2

Etat avant :

Etat après :

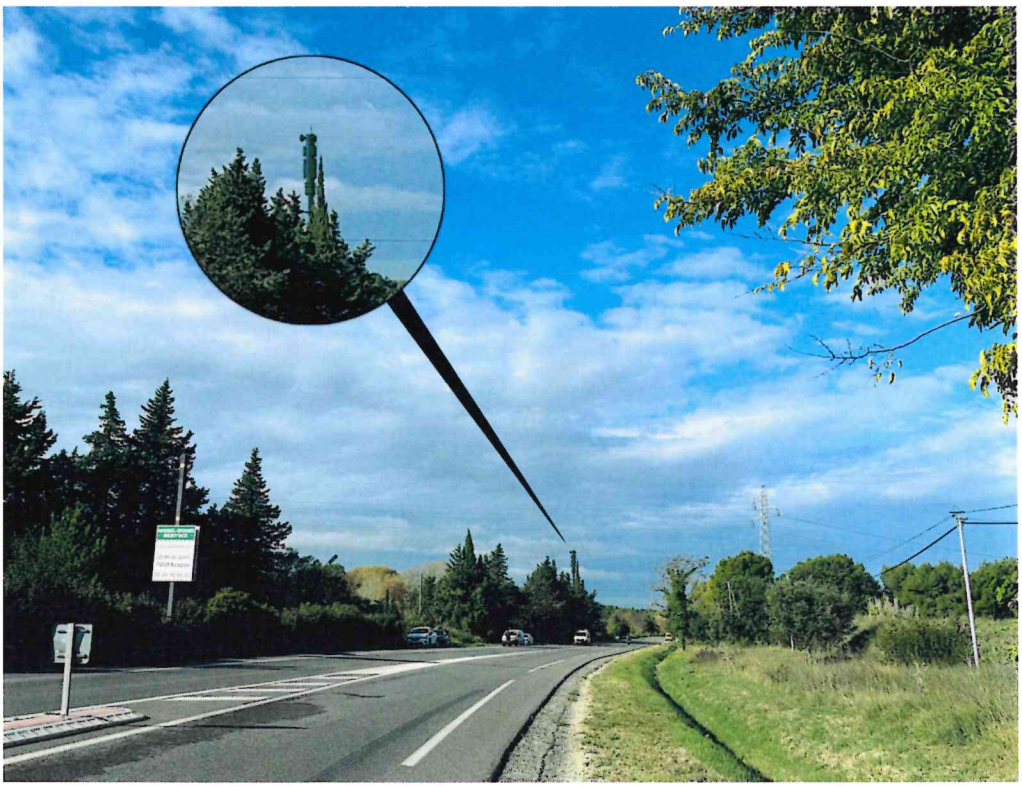

Prise de vue n°3

Etat avant :

Etat après :

2530350385V000161022

8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☑ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui ☑ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☑ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☑ non

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
00	NOMENCLATURE	OK
01	PLAN DE SITUATION	OK
02	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
03	PLAN DE MASSE PROJET	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET VRD	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	12/12/2022	S.NURY	Emission Originale	Free mobile

253035038SY0000161122

LA LAUZETTE			
free mobile	DN7		ID : 13067_009_01
	13660 ORGON		Dessin : S.NURY
	N° FOLIO : 00	NOMENCLATURE	Date : 12/12/2022
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER : 13067_009_01_LA_LAUZETTE_PLAN_IndA.dwg	ECH : ---

PDF tracé le 13/12/2022

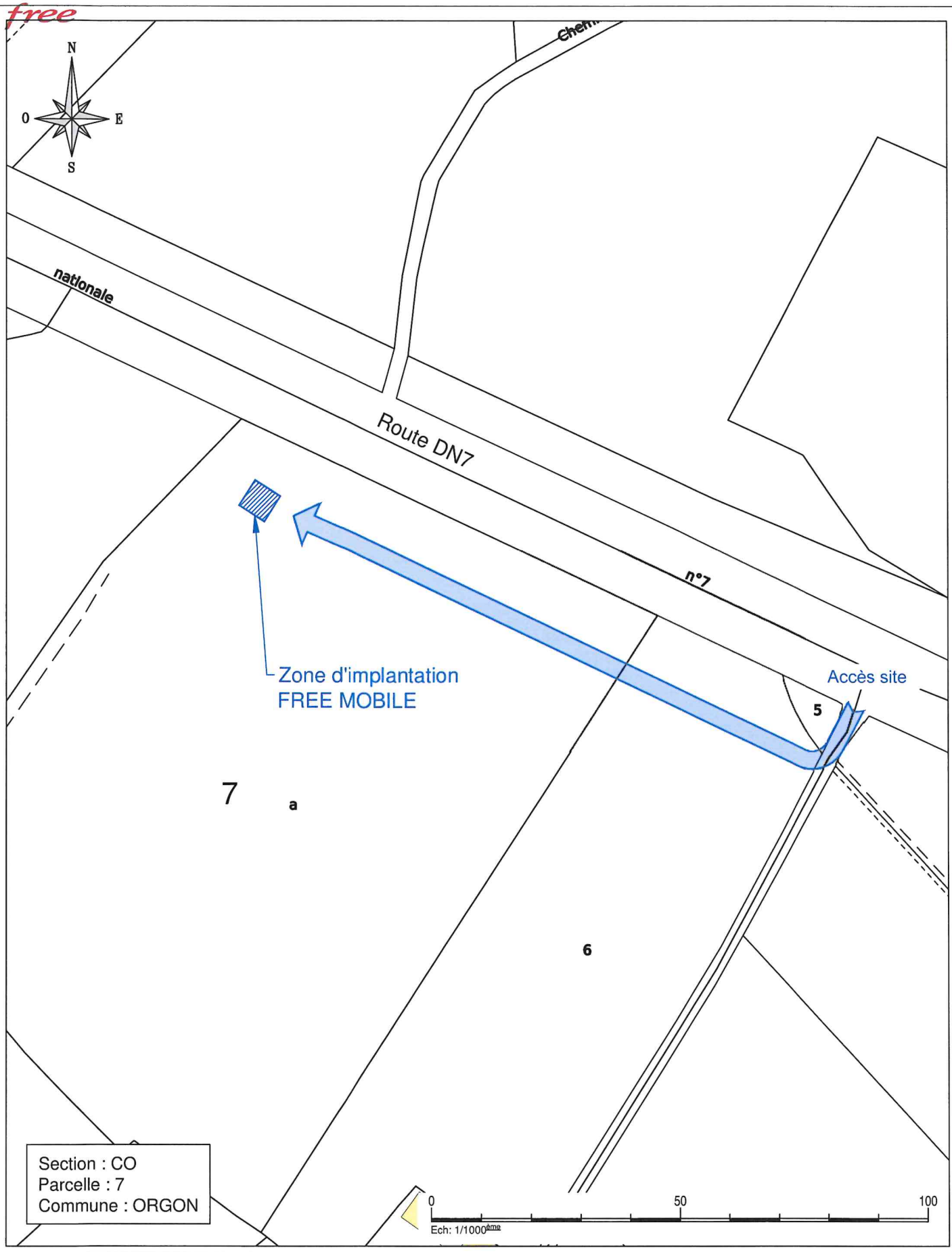

LA LAUZETTE			
free mobile	DN7		ID : 13067_009_01
	13660 ORGON		Dessin : S.NURY
	N° FOLIO : 01	PLAN DE SITUATION	Date : 1212/2022
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER : 13067_009_01_LA_LAUZETTE_PLAN_IndA.dwg	ECH : 1/1000

PDF tracé le 12/12/2022

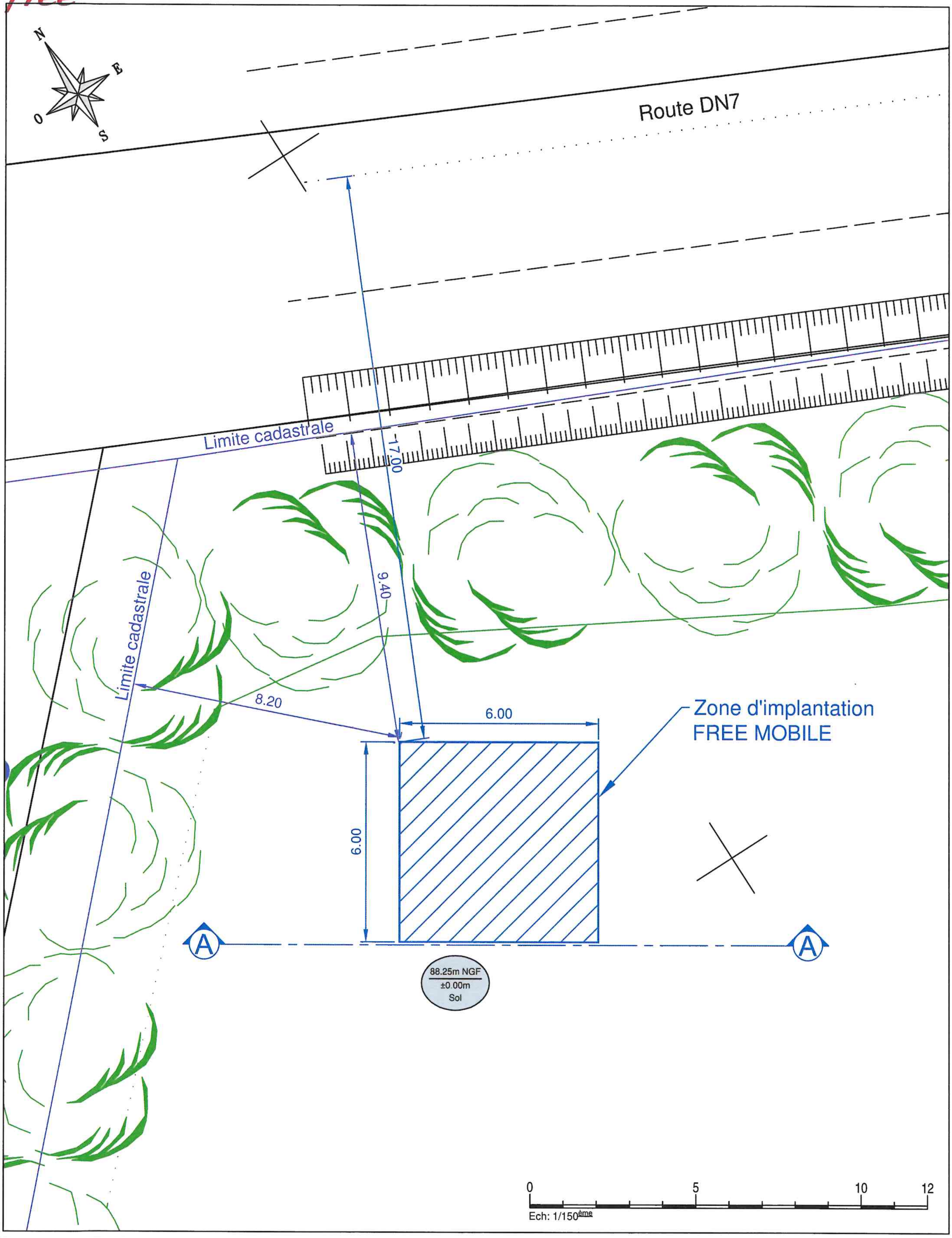

LA LAUZETTE

free mobile	DN7	ID :	13067_009_01
	13660 ORGON	Dessin :	S.NURY
N° FOLIO : 02	PLAN DE MASSE EXISTANT	Date :	12/12/2022
DOSSIER : DIM	INDICE : A — FICHIER : 13067_009_01_LA_LAUZETTE_PLAN_IndA.dwg	ECH :	1/150

2530350385V000161222

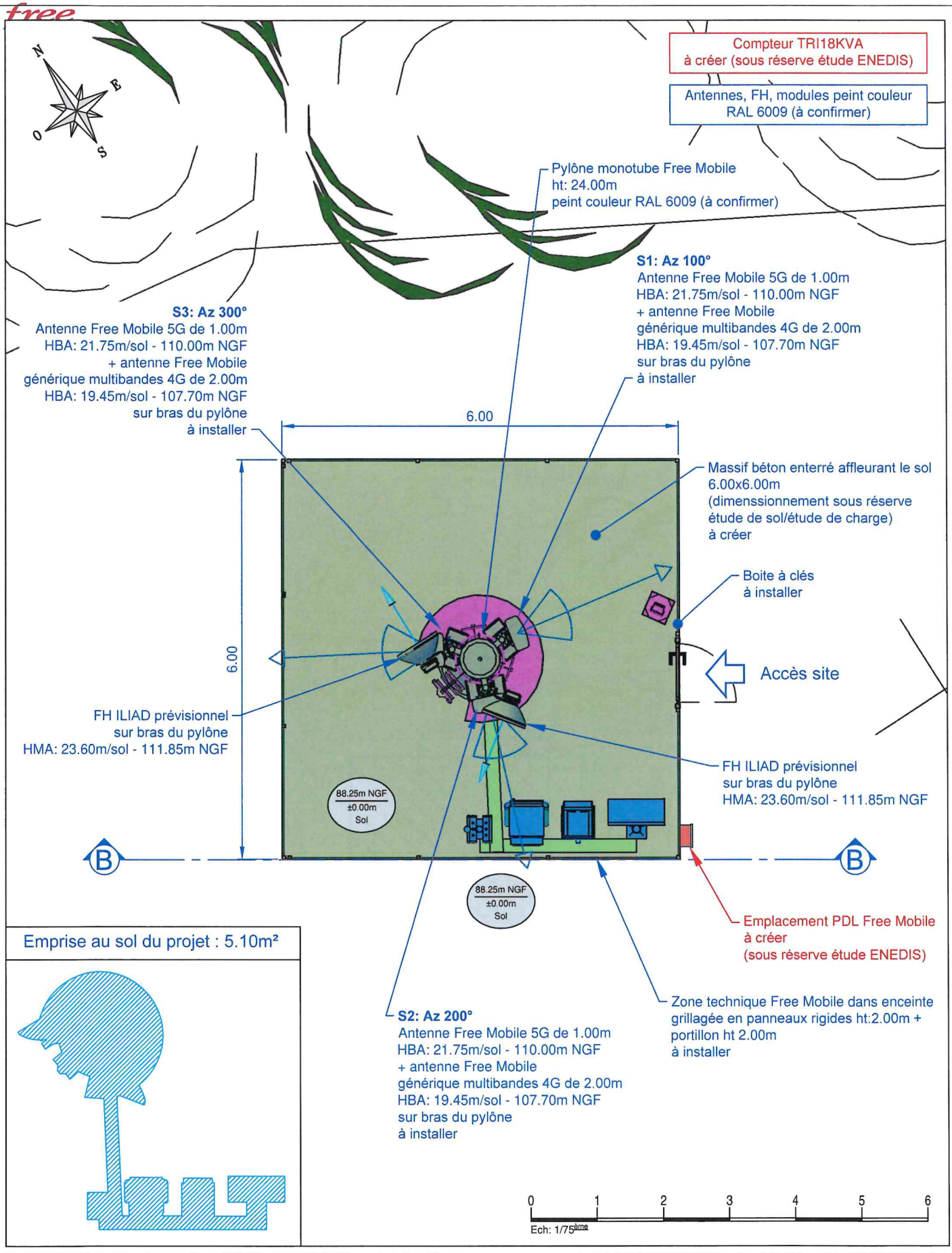

LA LAUZETTE

free mobile	DN7		ID : 13067_009_01
	13660 ORGON		Dessin : S.NURY
	N° FOLIO : 03	PLAN DE MASSE PROJET	Date : 12/12/2022
DOSSIER : DIM	INDICE : A	FICHIER : 13067_009_01_LA_LAUZETTE_PLAN_IndA.dwg	ECH : 1/75

PDF tracé le 13/12/2022